

PERSONNELS

Réforme de l'évaluation: la FSU durcit le ton, mais reste dans le jeu

Les discussions entre les syndicats et le cabinet de Najat Vallaud-Belkacem sur la réforme de l'évaluation des personnels se poursuivent désormais dans le cadre de groupes de travail thématiques. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle, le nouveau grade prévu par la réforme à l'intention des personnels ayant exercé pendant au moins huit ans certaines fonctions particulières, notamment en éducation prioritaire, restent à établir. La grille d'évaluation qui doit servir aux corps d'inspection et aux chefs d'établissement lors des quatre rendez-vous de carrière prévus par la réforme reste encore à valider. Selon le SE-UNSA, il est acquis que cette grille sera nationale et s'appuiera sur le « référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation ». Le 19 septembre, les syndicats de la FSU ont durci le ton sur cette réforme, jugeant « inacceptables » les propositions du ministère. Sur la grille d'évaluation, ils réclament un « barème chiffré », afin de « rendre le plus objectif possible le classement des personnels » qui

bénéficieront ou non d'une accélération de carrière. « C'est un rendez-vous raté », a estimé Françoise Popineau, du SNUipp-FSU, déplorant que l'évaluation reste liée « à un tri des enseignants entre les prétendus méritants et non-méritants ». Néanmoins, les syndicats de la FSU restent dans le jeu des discussions, chacun ayant conscience qu'un échec fragiliserait l'ensemble du processus PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) de revalorisation des enseignants, déjà vulnérable dans l'hypothèse d'une alternance politique en 2017. Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU, se déclare « prudente », sans écarter l'idée d'une issue positive. Deux pierres d'achoppement subsistent : le SNES refuse que les rendez-vous de carrière soient préparés par un bilan d'autoévaluation de l'enseignant. Il juge cette démarche étrangère à la « culture professionnelle » des enseignants. Une autre préoccupation du SNES est que le rôle de l'inspecteur reste prépondérant par rapport à celui du chef d'établissement dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui, où les professeurs du secondaire sont notés à 60 % par l'inspecteur (note pédagogique) et à 40 % par le chef d'établissement (note administrative).